




JOURNAL

de la trente-huitième session de la Conférence de la FAO

FAO, Rome, 15-22 juin 2013

Vendredi 21 juin 2013

Suivez-nous sur Twitter #UNFAO38 

SÉANCES PLÉNIÈRES

MATIN

9 h 30 DIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE
Salle Plénière – 3^e étage, bâtiment A

Adoption du rapport de la Commission II sur le point 23 (PTB 2014-2015)

- Point 25: Amendements des Textes fondamentaux
- 25.1 Propositions d'amendement aux articles XXXVII et XL du Règlement général de l'Organisation (projet de résolution) (C 2013/LIM/5)
 - 25.2 Propositions d'amendement aux articles XXIX.2, XXX.2, XXXI.2 et XXXII.2 du Règlement général de l'Organisation (projet de résolution) (C 2013/LIM/6)
 - 25.3 Propositions d'amendement à l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation (projet de résolution) (C 2013/LIM/21)

Point 26: Autres questions constitutionnelles et juridiques

APRÈS-MIDI

14 h 30 ONZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE
Salle Plénière – Bâtiment A, troisième étage

- Point 7: Élection des membres du Conseil (C 2013/11)
- Point 6: Nomination du Président indépendant du Conseil (C 2013/9)

ANNONCES DU JOUR

QUORUM EXIGÉ POUR LA DIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Il est rappelé aux délégués que la présence est souhaitée lors des dixième et onzième séances plénières de la Conférence, aujourd'hui, vendredi 21 juin, car plusieurs votes nécessitant un quorum auront lieu tout au long de la journée.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL

Aujourd'hui, vendredi 21 juin 2013, la Conférence sera appelée à élire les Membres du Conseil de la FAO et le Président indépendant du Conseil.

Désignation des Membres du Conseil de la FAO

(Extrait du document C 2013/LIM/13)

RÉGION	PÉRIODE	CANDIDATS
AFRIQUE	a) de la fin de la trente-huitième Conférence au 30 juin 2016 (5 SIÈGES)	Afrique du Sud, Angola, Libéria, Madagascar, Maroc
	b) du 1 ^{er} juillet 2014 à la fin de la quarantième Conférence (4 SIÈGES)	Algérie, Cameroun, Mali, Zimbabwe
ASIE	b) du 1 ^{er} juillet 2014 à la fin de la quarantième Conférence (3 SIÈGES)	Inde, Malaisie, Pakistan
EUROPE	a) de la fin de la trente-huitième Conférence au 30 juin 2016 (3 SIÈGES)*	Chypre, Fédération de Russie, Hongrie, Turquie
	b) du 1 ^{er} juillet 2014 à la fin de la quarantième Conférence (4 SIÈGES)	France, Islande, Italie, République tchèque
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	a) de la fin de la trente-huitième Conférence au 30 juin 2016 (5 SIÈGES)	Argentine, Brésil, Cuba, Mexique, Trinité-et-Tobago
	b) du 1 ^{er} juillet 2014 à la fin de la quarantième Conférence (1 SIÈGE)	Équateur
PROCHE-ORIENT	a) de la fin de la trente-huitième Conférence au 30 juin 2016 (2 SIÈGES)	Iran, Iraq
	b) du 1 ^{er} juillet 2014 à la fin de la quarantième Conférence (3 SIÈGES)	Afghanistan, Arabie saoudite, Égypte
AMÉRIQUE DU NORD	a) de la fin de la trente-huitième Conférence au 30 juin 2016 (2 SIÈGES)	Canada, États-Unis d'Amérique
PACIFIQUE SUD-OUEST	b) du 1 ^{er} juillet 2014 à la fin de la quarantième Conférence (1 SIÈGE)	Australie

*Les délégués sont informés que, le 18 juin 2013, le Luxembourg a retiré sa candidature à l'élection au Conseil de la FAO pour la période courant de la fin de la trente-huitième session de la Conférence à juin 2016.

Désignation du Président indépendant du Conseil

Il y a un candidat: M. Wilfred Joseph NGIRWA (République-Unie de Tanzanie)
(On trouvera en dernière page un fac-similé du bulletin de vote)

Les règles suivantes sont portées à l'attention des délégués:

Article XXII, paragraphe 10, alinéa g), du Règlement général de l'Organisation

- g) Il est procédé à l'élection des membres du Conseil conformément aux dispositions des paragraphes 9b) et 12 de l'article XII du présent règlement; tous les sièges devenant vacants dans chaque région au cours de chacune des années civiles mentionnées au paragraphe 1 du présent article sont pourvus simultanément au cours d'une même élection. Si le nombre des candidats aux sièges vacants dans une région déterminée est égal au nombre total des sièges devenant vacants dans les deux années civiles, il peut être procédé à une seule élection pour pourvoir simultanément tous ces sièges, et la répartition des candidats entre les sièges devenant vacants chaque année peut être réglée, le cas échéant, par accord mutuel ou par la Conférence qui décide de la méthode à adopter. Les candidats qui sont battus lors de l'élection destinée à pourvoir le ou les sièges devenant vacants au cours de la première année civile figurent parmi les candidats au siège ou aux sièges devenant vacants pendant la deuxième année civile, à moins qu'ils ne se désistent.

Article XII, paragraphe 4, alinéa ii), du Règlement général de l'Organisation

- ii) Dans le cas d'une élection destinée à pourvoir simultanément plus d'un poste électif, l'expression «suffrages exprimés» s'entend du nombre total des suffrages exprimés par les électeurs pour l'ensemble des postes électifs.

Article XII, paragraphe 10, alinéa a), du Règlement général de l'Organisation

- a) La nomination du Président du Conseil et celle du Directeur général, et l'admission de nouveaux États Membres et de membres associés ont lieu au scrutin secret. Les autres élections ont de même lieu au scrutin secret, sauf que s'il n'y a pas plus de candidats que de sièges à pourvoir, le président peut proposer à la Conférence ou au Conseil de procéder aux nominations par consentement général manifeste.

Autres annonces

INSCRIPTION

Les délégués sont invités à noter que la cent quarante-septième session du Conseil sera ouverte le **lundi 24 juin 2013 à 9 h 30**, dans la Salle Rouge.

Les délégations sont priées de bien vouloir faire connaître au Secrétariat du Conseil, en s'adressant au Centre d'inscription de la Turquie, l'identité du représentant de leur pays à la cent quarante-septième session du Conseil, de sorte qu'une liste précise des délégués puisse être établie et affichée sur le site web. Les délégués sont par ailleurs invités à remplir et à signer les cartes d'inscription qui sont à leur disposition au Centre d'inscription de la Turquie.

Les badges fournis pour la session la Conférence sont également valables pour la cent quarante-septième session du Conseil.

L'ordre du jour provisoire de la session (document CL 147/1) ainsi que les autres documents de cette session peuvent être téléchargés sur le site web de l'Organisation:

<http://www.fao.org/bodies/council/cl147/fr/>.

MANIFESTATIONS EN MARGE DE LA CONFÉRENCE

Vendredi 21 juin 2013	13 heures- 14 h 30	Le rôle de la science dans l'établissement de normes internationales dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture	Salle de l'Iran
---------------------------------	-----------------------	---	-----------------



选举理事会独立主席的选票

BALLOT PAPER FOR THE ELECTION OF INDEPENDENT CHAIRPERSON OF THE COUNCIL
 BULLETIN DE VOTE POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL
 PAPELETA DE VOTACIÓN PARA LA ELECCIÓN DEL PRESIDENTE INDEPENDIENTE DEL CONSEJO
 БЮЛЛЕТЕНЬ ДЛЯ ГОЛОСОВАНИЯ ДЛЯ ВЫБОРОВ НЕЗАВИСИМОГО ПРЕДСЕДАТЕЛЯ СОВЕТА
 2013-2015

"X"

请按您的选择在方格内划 "X"

Place an "X" in the box corresponding to your choice

Mettez un "X" dans la case correspondant à votre vote

Поставьте "X" в квадратике по Вашему выбору

Marque con una "X" la casilla que corresponda a su voto

Candidate

赞成
In Favour
Pour
За
A favor

反对
Against
Contre
Против
En contra

弃权
Abstention
Abstention
Воздерживаюсь
Abstención

Tout bulletin blanc sera considéré comme une abstention.

选票如未填写将视作弃权。

Las papeletas en blanco se considerarán abstenciones.

Any ballot paper left blank will be considered an abstention.

Все незаполненные бюллетени рассматриваются как голос «воздерживаюсь».